



SITE INTERNET : www.lsfh.ca

[Charte Officielle de la LSFH](#)

TABLE DES MATIÈRES

- [1- Obligation de la ligue](#)
- [2- Obligation d'un directeur général](#)
- [3- Obligation du comité exécutif](#)
- [4- Échange équipe pour une tutelle](#)
- [5- Horaire des simulations](#)
- [6- Alignement de votre formation](#)
- [7- Composition d'une concession](#)
- [8- 2^e gardien pro et club école](#)
- [9- Salaire](#)
- [10- Masse salariale](#)
- [11- Extensions contrat](#)
- [12- Ballotage](#)
- [13- Ballotage Présaison](#)
- [14- Ballotage de saison](#)
- [15- Mouvement de joueur](#)
- [16- Rachat d'un joueur](#)
- [17- Les Cotes](#)
- [18- Transaction](#)
- [19- Repêchage des recrues](#)
- [20- Prospect](#)
- [21- Agent libre avec restriction \(RFA\)](#)
- [22- Agent libre sans restriction \(UFA\)](#)
- [23- Cotisation et confirmation](#)
- [24- Budget saison active](#)

Commissaire de la ligue

Éric Hénault (CLB)

Comité de la Ligue LSFH Comité Red Flag LSFH

Éric Hénault (CLB)

Jean-Luc Aluisi (DET)

Mario Mongrain (MTL) Hugo Vincent (NYR)

Francois Grimard (PHI) Francis Larocque (ANA)

Darren Mongrain (CGY)

William Hénault (LA)

Éric Latulippe (WIN)

1-Obligation de la ligue

- a) La LSFH est une ligue de hockey simulé à but non-lucratif, qui se veut la plus réaliste possible en comparaison avec la Ligue Nationale de Hockey (NHL).
- b) Notre objectif est de créer une ligue ayant comme objectif principal de nous faire suivre les talents actuels dans la LNH et surtout de nous faire découvrir les talents de demain, pour ainsi se bâtir la meilleure concession possible dans la LSFH. Le tout en créant une atmosphère de camaraderie, transparence, et de RESPECT.
- c) Les matchs seront simulés par un logiciel de simulation nommé STHS SIMULATEUR.

2-Obligation d'un directeur général

- a) La participation active de tous les Directeurs Généraux est très importante au bon fonctionnement de la ligue. Donc, chacun devra démontrer un intérêt réel pour la ligue soit, en participant aux différentes activités du comité, journal, articles, sondageetc.
- b) Il est aussi essentiel de la part des Directeurs Généraux de garder contact avec les autres D.G. en répondant à tous leurs courriels concernant la ligue que ce soit pour une nouvelle, une offre de transaction ou simplement un message de salutation de la part d'un confrère.
- c) Un des objectifs de la LSFH est de s'amuser en se mettant dans la peau d'un Directeur Général de la LNH et pour y arriver, il est nécessaire de suivre les règles avec respect et courtoisie. Soyez amical en tout temps. Ne parlez pas contre la ligue, contre les différents comités ou contre tout autre Directeur Général. Une réponse aux courriels de vos confrères est primordiale, même s'il s'agit d'une offre de transaction qui vous paraît grotesque, vous contribuerez ainsi au bon fonctionnement de la ligue.
- d) Le directeur général est responsable de mettre la meilleure équipe possible sur la glace en tout temps. Il pourrait avoir des sanctions sévères advenant un directeur pris par défaut de faire exprès de perdre en vue de gagner la loterie ou de nuire à la LSFH.
- e) Chaque Directeur Général doit posséder une adresse courriel électronique personnel. Et devra s'inscrire sur application choisi par le comité pour le chat room de la ligue.
- f) Un non-respect d'une obligation d'un DG pourrait amener à une expulsion de la LSFH.

3-Obligation du comité exécutif

- a) Chaque nouveau Directeur Général sera sélectionné par les membres du comité exécutif.
- b) La ligue se doit combler les postes des équipes sous tutelle. Dans un délai raisonnable selon l'intérêt et la disponibilité des personnes s'ayant manifester. Toute tutelle sera gérée par le comité de la ligue et/ou par un directeur nommé par le comité, afin de ne pas laisser l'équipe perdre du tonus pour l'équilibre et le bien de la ligue.
- c) Le comité pourrait prendre décision pour redorer image d'une équipe plus faible afin de tenir un balancement dans la LSFH. Les UFA et les équipes tutelles pourrait servir de banque pour un re balancement mineur jusqu'à satisfaction du comité.
- d) Un règlement pourrait être changer au cours d'une saison si le comité ou le commissaire en juge nécessaire.
- e) La liste des règlements sera révisée à chaque entre saison par le comité ou le commissaire.

4-Échange d'équipe pour une tutelle

- a) Si un DG désire déménager dans une autre ville sous tutelle, il devra faire la demande au commissaire. La demande sera analysée et une décision sera prise par le commissaire.

5-Horaire des simulations

- a) L'horaire de simulation établi est entre 16h00 et 18h00 chaque jour. Le commissaire vous avisera de tout changement d'horaire de simulation advenant un inconvénient.

6-Alignement de votre formation

- a) Chaque Directeur Général devra envoyer leur alignement avant 16h00 (simulation) pour la journée de sa partie. Les envois trio se font par le client STSH (100% sur) ou par le site dans la section webclient (à vos risques).
- b) Lors de l'envoi des trios un minimum de joueur par position est requis : Comprenant minimum 20 joueurs. (3 Centres/3 Ailiers Gauches/3 Ailiers Droits/6 Défenseurs et 2 Gardiens)

7-Composition d'une concession

- a) Chaque concession est constituée d'une formation professionnelle (Pro) et d'une formation mineure (École).
- b) Le nombre minimum de contrats pour une concession est de 46, son maximum est de 55. Comprenant obligatoirement 5 gardiens de but.
- c) Le nombre de joueurs total pour une concession (Sous contrat et sans contrat ***Prospects***) est maximum 90 joueurs.
- d) La formation Pro doit être composée par un minimum de 20 joueurs incluant 2 gardiens de but et un maximum de 23 joueurs.
- e) La formation École est limiter de 23 à 37 joueurs selon le nombre de contrat octroyer par la formation.
- f) Chacune des concessions doit obligatoirement habillés un minimum de 11 attaquants, 6 défenseurs et de 2 gardiens de but dans chacune de ses formations PRO et ÉCOLE.
- g) Advenant un non conforme de son alignement, le dg sera responsable de mettre sa formation conforme avant la prochaine simulation advenant le contraire le directeur pourrait voir un joueur soit subir les conséquences d'un ballottage ou future ballottage. En aucun cas la ligue sera tenue responsable de la perte d'un joueur.
- h) Les deux gardiens de but dans la formation Pro devront être les deux meilleurs (Overall) de la concession. Le 3e gardien s'il y a lieu peut être n'importe lequel du reste de la formation.

Après la date limite des transactions :

- a) Les formations pourront avoir plus de 23 joueurs dans leur équipe pro mais ne pourra dépasser la masse salariale fixée par la LSFH.

8-2^e gardien pro et club école

- a) Le 2^e gardien de but de la formation professionnelle ainsi que la formation école devra jouer un minimum de 1080 minutes avant la fin de la saison. SVP ceci simplifie le travail du commissaire.
- b) S'il n'a pas joué ses 1080 minutes la formation fautive ce verra jouer la première ronde des séries avec son gardien numéro 2 (Ceci pour la ronde complète). Ainsi voir son meilleur joueur suspendu pour la totalité de la première ronde.
- c) Si le gardien #2 après avoir joué la première ronde des séries n'a toujours pas les minutes requise la suspension sera doubler (C'est-à-dire il restera dans les filets pour la seconde ronde et les deux meilleurs joueurs seront suspendus pour la totalité de la ronde).
- d) Pour les équipes qui ne serait pas en série la différentielle de minutes joués par son 2^e gardien sera additionné à celui de l'an prochain. Et devra commencer par son 2^e gardien la saison suivante pour écouler le nombre de minutes non joués de la saison précédente.

9-Salaire

- a) Le salaire de la LSFH suivra ceux de la NHL. (Référence Capfriendly AVV salarial.)
- b) Les années de salaire de la LSFH seront un an arriéré de ceux de la NHL.

10-Masse salariale

- a) Pour la masse salariale la LSFH adoptera selon le plafond et le plancher salarial établi par ceux de la LNH.
- b) Pour la saison 2024-2025 le plafond augmentera à \$83.5 millions et le plancher sera de \$61.7 millions pour le pro. Aucune limitation pour le club école.
- c) Si durant la saison, la formation dépasse le plafond où plancher salarial (pro), elle aura jusqu'au le lendemain avant la simulation du jour pour redescendre sous la barre ou égale au plafond imposé, dans le cas où elle ne réussit pas à s'y conformer dans le délai accordé. Le joueur ayant le moins haut overall sera descendu au club école et les règles s'appliqueront si le cas l'exige. Advenant qu'un ou plusieurs joueurs ai le même overall nous iront avec le moins âgés, si à la suite du second tri nous n'avons pas cibler le joueur à descendre, le commissaire choisira lui-même le joueur à descendre afin de pouvoir faire sa simulation et par suite de tout ça, s'il y a conséquence d'un ballottage vous risquerez de perdre ce joueur.
- d) Dans entre saison, soit le lendemain de la finale de la coupe LSFH jusqu'au début saison suivante, une équipe aura le droit de dépasser sa masse salariale. Mais devra respecter sa masse dès la fin du ballottage de la présaison. Ceci est une obligation, toute équipe fautive recevra un avis de si conformer OBLIGATOIREMENT via ballottage seulement. Le non-respect de cette règle pourrait se voir un congédiement pour son DG.
- e) Tout joueur ayant une condition de moins 70 ne sera pas comptabilisé sur la masse salariale. (LTIR) Advenant un joueur ayant sous cette condition l'équipe devra ajuster sa masse si elle tombe sous. L'équipe aura jusqu'au lendemain avant la simulation pour régler sa situation. Des sanctions pourraient suivre une équipe fautive.
- f) Un joueur qui est sous contrat dans la NHL, mais qu'il n'est pas éligible aux cotes de la LSFH sera considéré comme (LTIR). Ce joueur sera dans vos prospects avec mention LTIR. Ne sera pas comptabiliser sur votre masse salariale. Et ne comptera pas pour un contrat. Sauf si reviens au jeu par miracle vous allez devoir vous ajuster. (Cas : Carey Price ou Shea Weber)

11-Contrat et Extensions contrat

- a) Joueur de 18 à 27 ans AVEC le statu RFA. Qui voit son contrat prolonger dans la NHL avant le 1^{er} décembre de la saison en cours, se verra automatiquement prolonger dans la LSFH.
- b) Joueur de 28 ans et plus. AVEC le statu UFA. Qui voit son contrat prolonger avant l'échéance de son contrat (fin du contrat est 30 juin de chaque année) se verra prolonger automatiquement avec sa formation LSFH.
- c) Joueur de 28 ans et plus. AVEC le statu UFA. Qui voit son contrat prolonger après l'échéance de son contrat. Soit le 1^{er} juillet de chacune des années) se verra tester le marché des joueur autonomes l'année suivante dans LSFH. Chaque équipe possède un droit de conservation afin de permettre de conserver un joueur qui décide de tester le marché dans la LSFH.

EX : Stamkos fin contrat 2024 signe avant le 30 juin = Columbus le conserve. Si signe le 1^{er} juillet = Stamkos teste le marché la saison suivante car nous simulons un an arrière ... sauf si Columbus à un droit de conservation et désir l'appliquer sur Stamkos il doit mentionner au commissaire avant la fin saison régulière de l'année en cours. Dans ce cas avant le dernier mastch saison 2024-2025 de la LSFH.

- d) Un joueur sans contrat NHL mais à jouer AHL et qu'il est éligible aux cotes dans la LSFH. Ce joueur sera disponible pour une signature d'une saison au salaire minimum de la LSFH.
- e) Un Prospect recevra son salaire selon la référence Capfriendly AVV dès que ce dernier reçoit des côtes dans le simulateur.
- f) Un joueur qui se voit racheter dans la NHL et resigne à rabais après son rachat sera ajuster la saison suivante.
- g) Un joueur qui se voit résilier par son équipe NHL et qui n'obtient pas contrat NHL par la suite. Sera aussi résilier dans la LSFH à la fin de la saison en cours. Si moins de 25 ans, il sera envoyé dans vos prospects. Si un joueur de 25 ans et plus ... non éligible à recevoir des cotes dans la LSFH. Il sera retiré de la basse des joueurs LSFH.

12-Ballotage

Les exempté du ballotage :

- a) Sont tous les joueurs et gardiens de 25 ans et moins ayant joué moins de 160 matchs NHL pour les joueurs et 70 matchs NHL pour les gardiens.

Les non-exemptés du ballotage :

- b) Sont tous les joueurs et gardiens de 26 ans et plus ou tout joueurs ayant joué plus de 160 matchs NHL pour les joueurs et 70 matchs NHL pour les gardiens.

Les réclamés :

- c) Tout joueur ou gardien réclamé au ballotage sera envoyer dans la formation professionnelle qui l'a sélectionné et devra obligatoirement jouer un minimum de 10 parties pro avec sa nouvelle équipe. Ce joueur ne pourra pas être envoyé à sa formation mineur (au ballotage) tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas compléter 10 parties.
- d) La règle du ballottage entre en vigueur au début saison et ce jusqu'à la fin de la saison.

13-Ballotage Présaison

Après le dernier match présaison tous les joueurs de chaque concession se retrouveront dans la formation professionnelle, les Directeurs Généraux auront 48 heures pour sélectionner leur formation professionnelle, ainsi tous les joueurs qui seront retranchés de la formation professionnelle seront envoyé à leur formation mineure respective en respectant la règles du ballotage.

- a) Tout joueur et gardien de 25 ans et moins peuvent être rétrograder dans leur club école sans passer par le ballotage. Sauf si ce joueur à jouer plus de 160 matchs NHL. Pour les gardiens 70 match NHL. (Règlementation NHL)
- b) Chaque DG fera parvenir au commissaire une liste des joueurs qu'il désire signer au ballottage présaison, à la suite de la réception des listes le commissaire attirera les joueurs aux équipes en fonction du classement. Une équipe ne pourra pas perdre plus de 7 joueurs.
- c) Lorsqu'une équipe réclament un joueur celle-ci sera classer en dernière position ainsi de suite.
- d) Un joueur ou gardien réclamer au ballotage devra jouer un minimum de 10 parties dans l'équipe pro de celui qui l'a réclamé et ne pourra pas être échanger tant et aussi longtemps qu'il n'a pas compléter son nombre de match avec l'équipe pro.

14-Ballotage de saison

- a) Tout joueur et gardien exempté du ballotage qui se voit rétrograder par leur formation pro. Prendra la direction du club école. Exception les joueurs ou gardiens ayant joué 160 matchs NHL ou 70 matchs NHL pour les gardiens. Ceux-ci devront passer par le ballotage advenant une rétrogradation.
- b) Lorsqu'une formation veut réclamer un joueur, elle en fait la demande au commissaire, à la fin de la période de 48 heures la formation avec le moins de points au classement général (31 à 1) recevra le joueur.
- c) Si le joueur est réclamé avant le 16e match de la saison régulière, le classement du dernier repêchage sera en vigueur.
- d) Si le joueur est réclamé après le 16e match de la saison régulière, le classement de la présente saison sera en vigueur.
- e) Si un joueur n'est pas réclamé dans les 48 heures, il sera alors placé dans la formation mineure de la formation qui l'a soumise au ballottage.

15-Mouvement de joueur

- a) Tout mouvement de joueurs d'une concession qui passe d'une formation professionnelle à une formation club école ou vice versa doit être fait via le logiciel STHS (100% sur) ou par webclient (à vos risques), ainsi tous joueurs rétrogradés dans la formation devront être soumis au règlement du ballottage s'il y a lieu.
- b) Aucun joueur d'attaque ne pourra jouer à la position de défenseur à 5 contre 5, le seul temps ou un joueur d'attaque pourra jouer à la position de défenseur sera sur les avantages numériques de son équipe. Aucun défenseur ne pourra jouer à la position de joueur d'attaque en AUCUN cas.
- c) Si vous pouvez changer ou ajouter une position à votre joueur. Référence doivent être fournie pour ce faire. Envoyez-moi un message indiquant la position ou les positions du joueur ainsi que la référence qui si réfère.

16-Rachat d'un joueur ou contrat résilié

- a) Une équipe pourrait se faire valoir d'un rachat de contrat gratuitement sur un joueur ou gardien de sa concession lors de période alloué pour les rachats (1 par équipe). Ce joueur qui se voie être racheter par son équipe sera retourner dans les agents libres si qualifié à recevoir des côtes sinon il sera retiré de la base de données. Aucun rachat ne sera accepté en dehors de la période des rachats contrat fixé par la LSFH. Période de rachat sera avant le 1^{er} match de chacune des saisons en cours.
- b) Chaque équipe possède un droit de refus à la suite d'une signature d'un joueur UFA. Équipe qui refuse la signature d'un de ses UFA peut décider de le libérer gratuitement. Ce joueur prendra direction des agents libre sans restriction. Ce droit peut être utiliser à la suite d'une signature et non en rachat d'un joueur.
- c) Un joueur qui voit son contrat résilié dans la NHL se verra résilié dans LSFH aussi à la fin de l'année en cours.
- d) Un joueur qui a vu son contrat résilié dans la NHL mais qui résigne avec une autre équipe durant la même année sera ajuster automatiquement dans la LSFH. Que ce soit en faveur ou en défaveur de sa formation LSFH.
- e) Un joueur qui a vu son contrat résilié dans la NHL mais qui ne signe aucun autre contrat avant la fin de la saison en cours sera considérer comme agent libre sans compensation pour la prochaine saison. Et devra avoir des cotes pour être éligible dans la LSFH.

17-Les Cotes

- a) Les cotes des joueurs seront selon le fichier que la LSFH choisira pour la prochaine saison. Pour la saison 2024-2025 Rating Pack ADS basé sur deux saisons. Cotes à venir en août 2024.
- b) Pour être éligible à jouer dans la LSFH un joueur devra avoir des cotes selon le fichier choisi par la ligue. Tout joueur n'ayant pas de cotes sera retiré de la liste. Un joueur qui ne reçoit pas de cote mais est sous contrat sera renvoyé aux prospects de l'équipe si âgé de moins de 25 ans, si plus de 25 ans il sera également dans les prospects de l'équipe mais avec une cotation LTIR jusqu'à la fin de son contrat actuel.
- c) Un joueur blessé NHL recevra une cote selon le fichier mais devra avoir joué un minimum de 10 parties lors des deux dernières saisons AHL et/ou NHL incluant les séries éliminatoires.
- d) Pour recevoir des cotes dans la LSFH, tout joueur devra avoir joué un minimum de 10 parties AHL et/ou NHL lors de 2 dernières saisons (saison régulière et série éliminatoire).
- e) Un joueur ayant quitté (2 ans) pour une autre ligue tierce que la AHL et NHL, ne sera pas éligible à recevoir des cotes.

18-Transaction

- a) Un Directeur Général peut transiger des joueurs, prospects et/ou des choix au repêchage (année en cours et année suivante). Choix repêchage deux années seulement.
- b) La période de transaction débute au lendemain du dernier match des séries éliminatoires jusqu'à la date limite des transactions établie par la LSFH. En cas d'exception le commissaire pourrait changer la date avec un avis à tous.
- c) Lorsque que 2 DG s'attendent sur une offre de transaction, un des 2 DG envoie l'offre sur le site dans section 'TOOL' et le second DG accepte ou refuse l'offre. Une fois l'offre acceptée un des deux DG doit aller inscrire l'offre acceptée sur le forum de la LSFH, section 'Coin Du DG' Par la suite cette offre doit être acceptée par le commissaire. Si le commissaire suspecte un non conforme de la transaction un RED FLAG sera levé et la transaction sera envoyée au comité RED FLAG qui eux décideront si la transaction est acceptée ou Refuser à la suite de ceci le commissaire rendra la réponse. Délai de (48h).
- d) Chaque concession aura le droit de faire un maximum de 20 transactions par saison excluant 48 heures avant la date limite des transactions et 48 heures avant le repêchage amateur.
- e) Les choix protégés seront admissibles dans la LSFH. Les choix doivent être de l'année en cours et/ou la saison suivante. Toute transactions de ce genre devront être bien inscrit et confirmé sur le forum de la LSFH dans la section appropriée.
- f) Toutes les transactions seront mises à jour après la simulation de chaque jour, alors vos line up doivent être en règle avant la simulation du lendemain.

19-Repêchage des recrues

- a) La date du repêchage annuel sera annoncée au cours de la saison régulière. Vérifier le calendrier des activités de la ligue LSFH.
- b) L'ordre du repêchage annuel de la ligue sera établi selon le tirage de la loterie pour les équipes non participantes aux séries éliminatoires (1ère ronde seulement) et pour la 2ème et 3ème ronde du classement saison régulière précédente. Pour les équipes participantes aux séries éliminatoires 16 à 31, leur rang de sélection au repêchage dépend de leur élimination en série. Les équipes terminant championnes de leurs divisions choisiront entre 25^e-28^e rangs selon leur classement durant la saison. Les finalistes de conférence eux choisiront 29^e-30^e selon leur classement durant la saison. Et le finaliste de la finale et le champion de la finale choisiront respectivement 31^e et 32^e rang du prochain repêchage.
- c) Seuls les joueurs qui ont été repêchés dans la Ligue Nationale de Hockey de l'année en cours, seront disponibles au repêchage de la LSFH.
- d) Un directeur qui n'est pas présent sur les lieux, sur zoom/chat ou bien qui n'a pas fourni de liste lors du repêchage se verra sélectionner le meilleur joueur disponible de la liste du draft selon hockeydb.
- e) La loterie sera effectuée avant la finale des séries éliminatoires de la LSFH. Et le simulateur que la LSFH utilisera sera tankathon nhl draft simulator.
- f) Une équipe ne pourra pas repêcher au 1^{er} rang plus de deux années consécutives.

20-Prospect

- a) Un prospect dans la LSFH est un joueur qui a été repêché dans la Ligue Nationale de Hockey.
- b) Pour être éligible à un contrat le prospect devra avoir des cotes selon le fichier des joueurs. La signature se fera selon le salaire NHL de ce joueur. (Référence Capfriendly AVV)
- c) À la suite du repêchage tous les prospects se retrouveront dans la section prospect dans la charte de profondeur de leur formation respective. Avec son rang de sélection et année de repêchage dans la LSFH.
- d) Tous les prospects seront dans la charte de l'équipe qui l'a repêché jusqu'à concurrence de 5 ans. Après ils seront retirés et libres comme l'air advenant un retour dans la NHL. Pour la saison 2024-2025, tous les joueurs sans cotes repêchés en 2019 seront retirés de la base de données.

21- Agent libre avec restriction (RFA)

- a) Tout joueur RFA qui se voit prolongé NHL sera également prolongé LSFH avec la même condition salariale que son contrat signé NHL.
- b) Tout joueur RFA qui se voit ne pas être prolongé NHL mais ayant des cotes encore pour une saison LSFH sera prolongé LSFH à son ancien salaire NHL pour seulement une saison.
- c) Un joueur RFA de 25 ans et moins qui n'a plus de cotes pour jouer dans la LSFH retournera dans la banque de son équipe (Prospect). À l'âge de 26 ans si toujours sans cotes sera retiré de la base.

22- Agent libre sans restriction (UFA)

- a) Tout joueur UFA qui se voit prolongée son contrat NHL avant l'ouverture des agents libre (UFA) de la NHL. Seront prolongée automatiquement dans la LSFH au même titre que la NHL.
- b) Tout joueur UFA (plus de 28 ans) n'ayant pas signé une prolongation de contrat NHL avant l'ouverture des agents libre (UFA) de la NHL. Seront considéré comme joueur testant le marché de l'autonomie.
- c) À l'ouverture des agents libre sans restriction (UFA) de la LSFH, si une équipe intéresser à un joueur (UFA) pourra envoyer une offre (en jetons ufa) à ce dit joueur (Via message au commissaire).
- d) Offre salariale sera celle que le joueur a reçu dans la NHL (Ref : Capfriendly AVV).
- e) Tout joueur avec côte dans LSFH qui ne reçoit aucune offre de prolongation dans la NHL. Lors de l'ouverture des UFA de la LSFH, ce joueur pourrait être prolongé dans la LSFH à son ancien salaire NHL. Pour un an maximum.
- f) Chaque équipe a un droit de conservation par saison pour garder un joueur UFA signer après l'ouverture des agents libre sans compensation (UFA). Ce droit est non-échangeable.

Ronde des UFA& jetons UFA

Les jetons UFA :

- a) Chaque équipe recevront 30 jetons UFA à chaque saison.
- b) Un boni sera attribué à chaque équipe pour masse salarial à la date limite des transactions.
Masse salariale – 78.1m à 83.5 recevront 5 pts de boni
Masse salariale – 70.9m à 78.0m recevront 10 pts de boni
Masse salariale – 66.1m à 70.8m recevront 15 pts de boni
Masse salariale – 61.7m à 66.0m recevront 20 pts de boni
- c) Un boni pour les séries sera attribué pour chaque équipe.
Équipe exclus des séries recevront – 15 pts de boni
Équipe éliminée en 1ere ronde des séries – 10 pts de boni
Équipe éliminée en 2^e ronde des séries – 10 pts de boni
Équipe éliminée en 3^e ronde des séries – 5 pts de boni
Équipe finaliste et championne – aucun boni
- d) Les jetons ne sont pas échangeables et non sont pas cumulatif.
- e) Chaque équipe pourrait recevoir entre 0 et 25 jetons supplémentaire pour des articles écrites (sur le site) : Divertissement
- f) Des jetons supplémentaires pourraient être ajouter en tout temps par le commissaire suite aux différentes activités de la ligue.

3 rondes primaire de signatures des UFA :

- a) Une période sera accordée pour chacune des rondes afin que vous puissiez envoyer vos offres.
- b) Offre minimale est 1 jeton et le maximum est selon votre stratégie mais ne peut dépasser le nombre de jetons que vous avez ou qui vous reste à la suite de votre première offre ainsi de suite.
- c) Pour chaque ronde primaire de signature vous pouvez faire un maximum de 5 offres, vous devez identifier dans un courriel au commissaire : Le nom du joueur + son rang priorité + le nombre de jeton ufa que vous miser.

Comment ça fonctionne :

- a) À la fin de la période accordé pour chacune des rondes préliminaires, si le joueur a reçu seulement une offre d'une équipe. Ce joueur prendra la direction de sa nouvelle formation avec un contrat selon son salaire NHL selon CapFriendly AVV. Et les jetons miser par cette équipe lui seront retirer.
- b) Si un joueur reçoit plusieurs offres de différentes équipes, un tirage en % de chance versus le nombre de jetons miser sera effectués par la ligue. L'équipe qui gagnera le joueur se verra retirer ses jetons miser et les autres équipes non gagnantes ce verront rembourser de leurs jetons miser.
- c) Programme utiliser pour le tirage sera : Wheel of names.

Exemples :

Connor McDavid est disponible au UFA ---- 4 équipes ont miser des jetons pour l'obtenir = Columbus mise 35 jetons / Los Angeles mise 20 jetons / Ottawa mise 17 jetons / Montréal mise 7 jetons ... Donc un total de 79 jetons a été miser : les chances de Clb 44% / LA 25% / Ott 22% / Mtl 9%
Un tirage au hasard avec un logiciel sera fait ... Et le gagnant sera dévoilé.

Ronde secondaire :

- a) À la suite des 3 rondes primaire de signatures des UFA, si une équipe manque de joueurs, ils pourront en réclamés dans les joueurs non assignés (système de ballotage) ... Dans le système STSH les joueurs réclamer seront affichés pour une période de 24 heures. Le joueur signera avec l'équipe de son choix (selon système). Aucun jeton ne sera nécessaire pour cette ronde de signature UFA.

23-Cotisation et confirmation

- a) Les formations devront payer leur cotisation avant de faire le premier choix du repêchage de la saison en cours, soit le jour même en argent comptant ou encore par transfert bancaire.
- b) Chaque DG devra confirmer son retour pour la saison suivant avant la fin des séries éliminatoires de la saison en cours. Une période sera annoncée.
- c) La cotisation pour la saison sera de \$45,00.

© Tous droits réservés à la LSFH 2021-2024

24-Bilan Budgétaire saison 2022-2023

Description	Date	Total
Balance 2021-2022	01/08/22	\$3.97
License #1 Simon T Simulateur	04/08/22	\$25.00
WHC CA nom domaine LSFH.ca	17/08/22	\$37.49
Hébergeur Go Daddy	17/08/22	\$344.65
Support pour base de données	31/01/22	\$150.00
Programmeur pour le site	25/04/22	\$239.73
Coupe + Trophée + Plaquettes	20/05/22	\$175.03
Draft	18/06/22	\$175.00
Contribution 31 dg x 40\$	18/06/22	\$1240.00
		Reste \$97.07

Nombre de directeur payant 31 (commissaire ne paye pas) = somme \$par directeur.

24 a - Bilan Budgétaire saison 2023-2024

Balance 2022-2023	01/08/23	\$97.07
License #1 Simon T Simulateur	04/08/23	\$35.00
WHC CA nom domaine LSFH.ca	17/08/23	\$38.91
Hébergeur Go Daddy	17/08/23	\$395.88
Programmeur pour le site	Fév 2023	\$800.00
Coupe + Trophée + Plaquettes	20/05/23	\$75.00
Rating Pack ADS	15/10/23	\$67.58
Draft	18/06/22	à venir
Contribution 31 dg x 45\$	18/06/22	\$1395.00
Contribution 31 dg x 45\$		\$1395.00
		Reste \$79.70

Nombre de directeur payant 31 (commissaire ne paye pas) = somme \$par directeur.